



FONDS D'INTERVENTION

ALSTOM

Suite à la fermeture de la filiale APTIS du groupe ALSTOM à Hangenbieten, une convention de revitalisation a été adoptée en vue de dynamiser le tissu économique local et créer des emplois en compensation des postes supprimés. Une des actions consiste, pour SODIV, à mettre en place un fonds de prêts participatifs de 800 000 € pour financer, à des conditions bonifiées par ALSTOM, des projets de création et de développement d'entreprises porteurs d'emplois.



Entreprises éligibles

Prioritairement les TPE/PME œuvrant dans les secteurs de l'industrie et du service aux entreprises



Projets finançables

Tout projet créateur d'emplois dans le cadre de la création d'une nouvelle entreprise ou du développement d'une entreprise existante.



Territoires concernés

Le bassin d'emploi de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Les caractéristiques du prêt

Le prêt participatif, qui est assimilé à des quasi-fonds propres, est un outil financier :

- dont l'objet n'est pas affecté
- accordé sans caution, ni garantie particulière
- pour renforcer la structure financière de l'entreprise
- simple et rapide à mettre en place

Il vient en complément et exerce un effet de levier sur les financements de la communauté bancaire et des autres structures d'apports en fonds propres.

Le montant du prêt, à raison de 20 000 € par création d'emploi prévue, est compris entre un minimum de 60 000 € et un maximum de 200 000 €.

1% l'an / Taux fixe

Durée de 5 ans

Le remboursement s'effectue par échéances trimestrielles à terme échu, avec un amortissement constant en capital.

Aucune perception de frais de dossier.

Un apport en quasi-fonds propres à seulement 1 % l'an

Christine MEYER-FORRLER

06 50 92 95 00

cmeyer-forrler@sodiv.fr

Sébastien HAENSLER

07 65 51 91 02

shaensler@sodiv.fr